



**HAL**  
open science

## Sur les premiers documents juridiques coptes (2) : Les archives de Phoibammôn et de Kollouthos

Jean-Luc Fournet

► **To cite this version:**

Jean-Luc Fournet. Sur les premiers documents juridiques coptes (2) : Les archives de Phoibammôn et de Kollouthos. Seizièmes journées d'études coptes, Jun 2013, Genève, Suisse. pp.115-141. hal-01597706

**HAL Id: hal-01597706**

**<https://hal.science/hal-01597706>**

Submitted on 28 Sep 2017

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

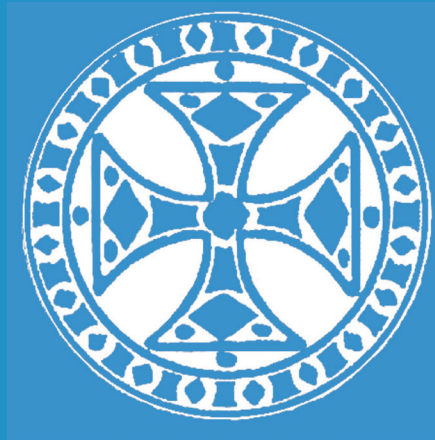
---

CAHIERS DE LA BIBLIOTHÈQUE COPTE 21

Collections de l'Université de Strasbourg - Études d'archéologie et d'histoire ancienne

---

# ÉTUDES COPTES XIV



ÉDITIONS DE BOCCARD



« Tous droits réservés pour tous pays. Ce fichier électronique ne peut en aucun cas être modifié. L'auteur de ce document a l'autorisation d'imprimer des copies de celui-ci dans le seul cas d'une utilisation personnelle. Il n'est pas permis de mettre ce PDF à disposition sur Internet. Pour toute autre utilisation, une autorisation écrite doit être demandée à l'éditeur. »

**CAHIERS DE LA BIBLIOTHÈQUE COPTE 21**  
**ÉTUDES COPTES XIV**



**COLLECTION**  
**CAHIERS DE LA BIBLIOTHÈQUE COPTE**

[*Études coptes I*]. *Écritures et traditions dans la littérature copte. Journée d'Études coptes, Strasbourg 28 mai 1982 (CBC 1)*, Louvain-Paris, Peeters, 1983.

STRASBACH M.-O. & B. BARC, *Dictionnaire inversé du copte (CBC 2)*, Louvain-Paris, Peeters, 1984. [*Études coptes II*]. *Deuxième Journée d'Études coptes, Strasbourg 25 mai 1984 (CBC 3)*, Louvain-Paris, Peeters, 1986.

*Études coptes III. Troisième Journée d'Études, Musée du Louvre 23 mai 1986 (CBC 4)*, Louvain-Paris, Peeters, 1989.

DE VIS H., *Homélies coptes de la Vaticane I-II (CBC 5-6)*, Louvain-Paris, Peeters, 1990, réédition.

*L'Égypte en Périgord. Dans les pas de Jean Clédat. Catalogue raisonné de l'exposition, Musée du Périgord, 16 mai -15 septembre 1991, (CBC 7)*, Louvain-Paris, Peeters, 1991.

ROSENSTIEHL J.-M. (éd.), *Études coptes IV. Quatrième Journée d'Études, Strasbourg 26-27 mai 1988 (CBC 8)*, Louvain-Paris, Peeters, 1995.

ROSENSTIEHL J.-M. (éd.), *Christianisme d'Égypte. Hommages à René-Georges Coquin (CBC 9)*, Louvain- Paris, Peeters, 1995.

RASSART-DEBERGH M. (éd.), *Études coptes V. Sixième Journée d'Études, Limoges 18-20 juin 1993, et Septième Journée d'Études, Neuchâtel 18-20 mai 1995 (CBC 10)*, Louvain-Paris, Peeters, 1998.

BOUD'HORS A. (éd.), *Études coptes VI. Huitième Journée d'Études, Colmar 29-31 mai 1997 (CBC 11)*, Louvain-Paris, Peeters, 2000.

BOSSON N. (éd.), *Études coptes VII: neuvième journée d'études, Montpellier 1999 (CBC 12)*, Louvain-Paris, Peeters, 2001.

CANNUYER Chr. (éd.), *Études coptes VIII: dixième journée d'études, Lille, juin 2001 (CBC 13)*, Lille- Paris 2003.

BOUD'HORS A., J. GASCOU & D. VAILLANCOURT (éd.), *Études coptes IX: onzième journée d'études, Strasbourg, 12-14 juin 2003 (CBC 14)*, Paris, De Boccard, 2006.

BOUD'HORS A. & D. VAILLANCOURT (éd.), *Huitième congrès international d'études coptes (Paris 2004) Bilans et perspectives 2000-2004 (CBC 15)*, Paris, De Boccard, 2006.

BOUD'HORS A. & C. LOUIS (éd.), *Études coptes X. Douzième journée d'études (Lyon, 19-21 mai 2005) (CBC 16)*, Paris, De Boccard, 2008.

BOUD'HORS A. & C. LOUIS (éd.), *Études coptes XI. Treizième journée d'études (Marseille, 7-9 juin 2007) (CBC 17)*, Paris, De Boccard, 2010.

BOUD'HORS A. & C. LOUIS (éd.), *Études coptes XII. Quatorzième journée d'études (Rome, 11-13 juin 2009) (CBC 18)*, Paris, De Boccard, 2013.

BOUD'HORS A., A. DELATTRE, C. LOUIS, T. S. RICHTER (éd.), *Coptica Argentoratensia. Textes et documents de la troisième université d'été de papyrologie copte (Strasbourg, 18-25 juillet 2010) (CBC 19)*, Paris, De Boccard, 2014.

BOUD'HORS A. & C. LOUIS (éd.), *Études coptes XIII. Quinzième journée d'études (Strasbourg, 18-25 juillet 2010) (CBC 19)*, Paris, De Boccard, 2014.

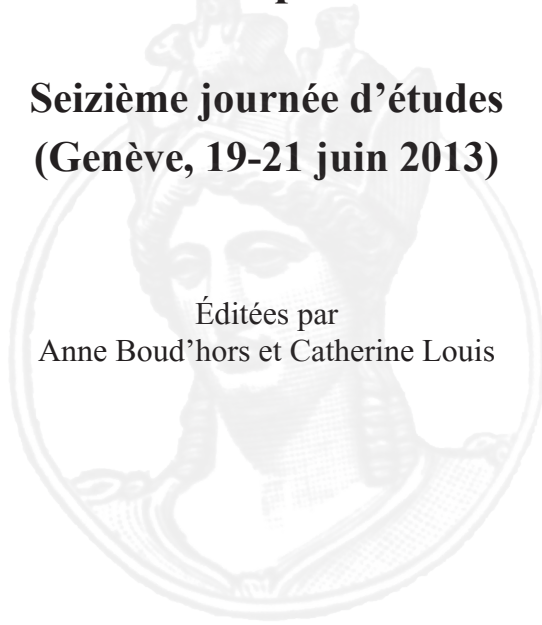
BOUD'HORS A. & C. LOUIS (éd.), *Études coptes XIII. Quinzième journée d'études (Louvain-la-Neuve, 12-14 mai 2011) (CBC 20)*, Paris, De Boccard, 2015.

Collections de l'Université de Strasbourg  
Études d'archéologie et d'histoire ancienne  
Cahiers de la Bibliothèque copte 21

## Études coptes XIV

**Seizième journée d'études  
(Genève, 19-21 juin 2013)**

Éditées par  
Anne Boud'hors et Catherine Louis



Collection *Études d'archéologie et d'histoire ancienne*  
dirigée par Dominique Lenfant

*Cahiers de la Bibliothèque copte*  
dirigés par Catherine Louis

Éléments sous droit d'auteur – © Éditions de Boccard



Les abréviations et les polices utilisées pour le grec et le copte sont celles  
gracieusement mises à disposition sur le site internet de l'Ifao

ISSN : 1284-6325

ISBN : 978-2-7018-0446-0

© Éditions de Boccard – 2016

## SOMMAIRE

Préface .....	9
---------------	---

### I. CHANTIERS ET QUESTIONS ARCHÉOLOGIQUES

Établissements chrétiens au Spéos Artémidos <b>Gertrud J.M. van Loon</b> .....	13
Paul Durand II : ou les conditions réunies d'une archéologie copte <b>Cédric Meurice</b> .....	31
Le site monastique de Baouît et son église principale : état des lieux à l'issue de la dernière campagne de fouilles <b>Gisèle Hadji-Minaglou</b> .....	47
La redécouverte d'un monastère nubien : premiers résultats des fouilles polonaises à Ghazali, Ouadi Abu Dom <b>Artur Obluski et Grzegorz Ochala</b> .....	63
Les fouilles de Jean Maspero à Baouît. Relecture de la documentation ancienne <b>Hélène Rochard</b> .....	81

### II. RECHERCHES DE PAPYROLOGIE

À la découverte des papyrus coptes de la Sorbonne <b>María Jesús Albarrán Martínez et Anne Boud'hors</b> .....	101
Sur les premiers documents juridiques coptes (2) : les archives de Phoibammôn et de Kollouthos <b>Jean-Luc Fournet</b> .....	115
Une nouvelle rencontre avec le prêtre Marc <b>Chantal Heurtel</b> .....	143

### III. APERÇUS DE LITTÉRATURE COPTE

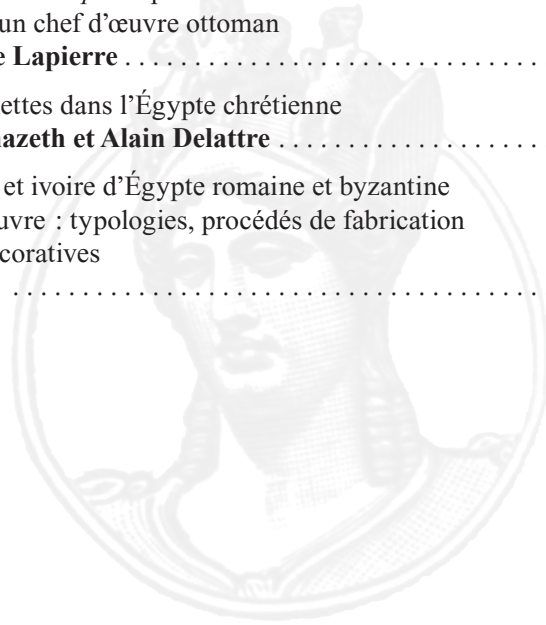
Mouches de l'infection <i>versus</i> abeilles et miel des Écritures d'après Chénouté <i>Ad Philosophum Gentilem (As I Sat on a Mountain)</i> <b>Sydney H. Aufrère et Nathalie Bosson</b> .....	155
--	-----



Lire Chénouté dans la région thébaine aux VII <sup>e</sup> -VIII <sup>e</sup> siècles <b>Esther Garel</b> .....	183
La littérature copte à la première époque arabe (VII <sup>e</sup> -XI <sup>e</sup> siècles) <b>Adel Sidarus</b> .....	193
Épisodes séparés ou texte suivi : à propos de l'histoire du texte de la <i>Vie de saint Onuphre</i> <b>Anton Voytenko</b> .....	223

#### IV. OBJETS D'ART ET DE CULTE

<i>La Vie de saint Jean-Baptiste</i> par Yuhanna el-Armani ou la création d'un chef d'œuvre ottoman <b>Julien Auber de Lapierre</b> .....	231
Cloches et clochettes dans l'Égypte chrétienne <b>Dominique Bénazeth et Alain Delattre</b> .....	251
Les objets en os et ivoire d'Égypte romaine et byzantine au musée du Louvre : typologies, procédés de fabrication et techniques décoratives <b>Marie Delassus</b> .....	281



## PRÉFACE

SI LA PRÉPARATION de ce nouveau volume des Cahiers de la Bibliothèque Copte a été une collaboration, il nous a fallu exclure de la préface notre présidente, Nathalie Bosson, afin de pouvoir la remercier à loisir. C'est elle en effet qui nous a accueillis à l'université de Genève pour la Seizième Journée d'études de l'Association francophone de Coptologie, faisant de ces journées une succession de moments inoubliables. Retenons-en, parmi d'autres, la journée de travail à la fondation Hardt, la visite passionnante de la fondation Bodmer, et la belle croisière de clôture sur le lac à bord de la barque « Le Neptune », qui nous permit de parachever les riches échanges des jours précédents dans une atmosphère de joyeuse navigation.

La préparation des actes des Journées est toujours l'occasion de réfléchir sur les dominantes, les avancées, les constantes ou les nouveautés dans nos études, et d'essayer d'en rendre compte par un classement thématique des articles. Il va sans dire, mais sans doute mieux en le redisant, que les frontières entre les différentes rubriques, entre l'archéologie et la papyrologie, entre la papyrologie et la littérature, entre l'histoire de l'art et la liturgie, ne sont pas étanches, et que la plupart des articles de ce volume sont pluridisciplinaires. Ce sera le plaisir du lecteur que de découvrir toutes leurs dimensions.

Anne BOUD'HORS & Catherine LOUIS



## SUR LES PREMIERS DOCUMENTS JURIDIQUES COPTES (2) : LES ARCHIVES DE PHOIBAMMÔN ET DE KOLLOUTHOS

JEAN-LUC FOURNET

Éléments sous droit d'auteur – © Éditions de Boccard

LORS DES TREIZIÈMES JOURNÉES DE MARSEILLE, je m'étais intéressé à une série de papyrus coptes des archives de Dioscore d'Aphrodité, des arbitrages, qui constituaient le plus ancien dossier de documents coptes qui ne soient ni des lettres ni des comptabilités<sup>1</sup>. Ce travail était la première étape d'une réflexion que je mène depuis plusieurs années sur l'émergence du copte en tant que langue juridique à partir du VI<sup>e</sup> s. et sur les conditions et les modalités de son développement face à la position jusqu'alors exclusive du grec.

Mais les trois documents qui faisaient l'objet de cette première étude (dont un en double exemplaire) étaient d'un genre un peu particulier au plan juridique : il s'agit d'arbitrages, qui, certes, devaient avoir un certain pouvoir contraignant sur les parties, mais n'étaient probablement pas dotés de la même valeur qu'un acte juridique *stricto sensu*. Ils sont en effet loin d'offrir les mêmes cadres juridiques que les équivalents grecs contemporains, les *dialyseis*, qui se présentent sous la forme d'une transaction rédigée par un notaire et comportent une clause de renonciation à toute réclamation et poursuite ultérieure concernant l'objet du litige, une clause de pénalité en cas de non respect de la clause de renonciation et une clause de stipulation. C'est pour cela que je les désignais du terme de « semi-juridiques » et voyais dans leur développement entre 550 et 570 une phase de transition qui préparait le terrain pour de véritables actes juridiques, concurrençant les grecs, dont le premier exemple était encore en 2008 le CPR IV 90, une vente à terme de l'Hermopolite datant de 596, et qui se multiplièrent après la conquête arabe.

Je voudrais poursuivre cette réflexion en m'intéressant cette fois-ci aux actes juridiques *stricto sensu* (j'entends par là de véritables transactions passées devant notaire)<sup>2</sup> de même provenance, Aphrodité. Deux raisons à cela :

(a) La physionomie des actes juridiques d'Aphrodité a en effet quelque peu changé cette dernière décennie : la publication d'un lot de contrats coptes, inaugurée par l'édition d'un papyrus du Michigan en 2000<sup>3</sup>, s'est poursuivie avec celle de deux papyrus du Vatican en 2004 et 2015<sup>4</sup> faisant partie d'un lot de quatre contrats coptes. Ces papyrus, dont l'existence était connue depuis longtemps, ont fait l'objet de gloses

1. FOURNET 2010.

2. Sur les actes juridiques coptes en général, cf. RICHTER 2008 et 2009.

3. ALCOCK & SIJPESTEIJN 2000 et FORSTER 2012/2013.

4. FÖRSTER & MITTHOF 2004; FORSTER 2012 [2015].

et d'hypothèses<sup>5</sup> qui, faute de reposer sur de véritables éditions, demandent à être vérifiées ou corrigées. Tout récemment, Hans Förster, Sebastian Richter et moi-même venons de publier un contrat<sup>6</sup> qui apporte des données tout à fait nouvelles sur la chronologie des actes juridiques coptes – j'y reviendrai.

(b) Outre cet accroissement de la documentation copte, le dossier d'Aphrodité offre par ailleurs la base actuellement la plus solide pour suivre le développement du copte juridique dans la mesure où l'on a affaire à un ensemble homogène à la fois du point de vue géographique, linguistique et social. Cette homogénéité est la condition *sine qua non* pour une étude fine de ce phénomène qui ne résulte pas d'un « bricolage » de données provenant de milieux et de régions différentes facticement rapprochées. Notons qu'en plus de sa cohérence, le dossier copte d'Aphrodité couvre un siècle et demi, ce qui devrait permettre de voir se dessiner des tendances ou des évolutions.

J'ai parlé jusqu'ici de « dossier d'Aphrodité » et non d'archives. C'est que les papyrus d'Aphrodité proviennent de plusieurs archives dont les contours ne sont pas aussi nets que le laissent entrevoir les publications. Si les plus de 400 papyrus d'époque omeyyade (pour la plupart de 709-710) exhumés en 1901 qui constituent les archives de Basileios, diocèse d'Aphroditô<sup>7</sup>, se distinguent aisément de ceux de l'époque byzantine, ces derniers sont encore trop souvent englobés systématiquement dans les archives de Dioscore d'Aphrodité. Il faut pourtant bien distinguer les archives de Dioscore (506-588<sup>8</sup>) découvertes en 1905 d'un autre lot exhumé clandestinement au début des années 1940 et qui couvre une période allant de 526 au tout début de la conquête arabo-musulmane. Cette distinction n'a pas été toujours bien faite par le passé<sup>9</sup>, probablement parce que les contours de ces ensembles sont brouillés par des recoupements prosopographiques qui les relient fortement entre eux<sup>10</sup>. La plupart des documents juridiques coptes appartiennent pourtant à ce second ensemble : il est donc important de bien le délimiter, ce qui sera la première étape du présent travail<sup>11</sup>.

5. MACCOULL 1981, p. 190-192 ; PAPINI 1990.

6. FÖRSTER, FOURNET & RICHTER 2012.

7. Je rappelle qu'Aphroditô (Ἀφροδίτῶ) remplace à l'époque omeyyade la forme Aphrodité (Ἀφροδίτη ou Ἀφροδίτης κόμη), utilisée aux époques précédentes (cf. FOURNET 1992). Sur ces archives, cf. RICHTER 2010.

8. Pour la date de 588 (ou 587), cf. FOURNET 2008a, p. 22-24.

9. Cf., au sujet de papyrus faisant partie de la seconde découverte, *P.Mich.* XIII, p. ix : « They are part of the important discovery of papyri at Kom Ishgau (...) at the beginning of this century » ; *P.Vat.Aphrod.*, p. 5 : « Tali papiri provenienti dal mercato antiquario del Cairo fanno tutti parte di quell'imponente fondo di materiale venuto alla luce da Kôm Ishgau (Aphrodito), e noto ormai da tempo convenzionalmente come Archivio di Dioscoros ».

10. Cf. pourtant FOURNET 2008a, p. 18, à partir de quoi Trismegistos Archives a créé la rubrique « archive of Phoibammon son of Triadelphos » (<[www.trismegistos.org/archive/193](http://www.trismegistos.org/archive/193)>), et récemment FÖRSTER, FOURNET & RICHTER 2012, p. 347.

11. J'espère remplir – au moins partiellement – une lacune dans les études aphroditéennes mise en évidence par BAGNALL & WORP 2004, p. 247, n. 5 et FÖRSTER & MITTHOF 2004, p. 220, n. 9.

UN PEU DE « MUSEUM ARCHAEOLOGY » : LES ARCHIVES DE PHOIBAMMÔN  
ET DE KOLLOUTHOS

On trouvera en annexe un recensement de l'ensemble des pièces que je pense appartenir à ce second ensemble. Ces 74 papyrus d'après mon décompte<sup>12</sup> ont été découverts clandestinement à une date à situer en 1943 ou peu avant<sup>13</sup> et sont entrés sur le marché des antiquités où ils ont suivi les cheminements suivants :

- une partie a été acquise par le collectionneur et antiquaire gréco-égyptien Georges A. Michailidis<sup>14</sup> : les grecs ont été pour la plupart publiés par D. S. Crawford dans ses *P.Michael*. (1955) préalablement à leur dispersion qui eut lieu avant et après la mort de Michailidis (1973) entre Londres<sup>15</sup>, Cambridge<sup>16</sup>, Leyde<sup>17</sup>, Barcelone<sup>18</sup> et d'autres collections encore inconnues<sup>19</sup>. Des pièces inédites ont été vendues par Michailidis à la collection de Cologne<sup>20</sup>, dont certaines ont été publiées dans la série des *P.Köln*<sup>21</sup>.

- une autre partie a été acquise par Thomas Whittemore, alors directeur du Byzantine Institute of America à Boston, qui l'a revendue en 1943 à l'Université du Michigan. Les grecs ont été édités par P. J. Sijpesteijn dans le volume XIII des *P.Mich.* (1977) et par Tr. Gagos et P. van Minnen dans *P.Mich.Aphrod.* (1994) alors

12. Il s'agit là d'un décompte provisoire : outre les pièces encore non repérées, il reste des fragments inédits dans le fonds du Vatican, pour la plus grande part édités dans le volume des *P.Vat. Aphrod.* De plus, certaines des entrées de mon annexe doivent être probablement fusionnées dans la mesure où on pourrait avoir affaire à des fragments appartenant à un même document. J'ai signalé en note de possibles raccords.

13. C'est à cette date, en effet, qu'une partie de cette trouvaille est achetée par la collection de l'Université du Michigan (cf. *P.Mich.* XIII, p. ix). D. Crawford écrit que « they are said to have been found some five or six years ago, that is c. A.D. 1945 » (*P.Michael.*, p. 71) : étant donné qu'il raisonne sur des informations approximatives, l'écart de deux ans n'est pas significatif.

14. Sur ce personnage, cf. BIERBRIER 2012, s. n.

15. *P.Michael.* 44, 45, 1-22, 46, 47, 48, 49, 55, 56, 57, maintenant respectivement P.Lond. inv. 3112, 3113, 3084, 3114, 3115, 3114, 3116, 3117, 3114. Cf. CLACKSON 1994, p. 225.

16. *P.Michael.* 45, 23-76, et 51 sont maintenant à la Cambridge University Library sous la cote « pink » 2 et 857. Cf. CLACKSON 1994, p. 225.

17. *P.Michael.* 52 = P.Inst.Leiden inv. 247 (acheté en 1967).

18. *P.Michael.* 58 = P.PalauRib. inv. 229. Cf. DARIS 1996, p. 291-292. Le fonds Palau-Ribes a été constitué par J. O'Callaghan (1922-2001) et abrité par le Centre Borja de Sant Cugat del Vallès (Barcelone). À sa mort, ils ont été transférés à l'Arxiu Històric dels Jesuïtes de Catalogne (Archivum Historicum Societatis Iesu Cataloniae).

19. Je n'ai pu retrouver les *P.Michael.* 40-43, 50, 54, 60. Pour le 53, cf. n. 21.

20. Lors d'une conversation avec L. Koenen en 2003, ce dernier m'a dit avoir acheté les papyrus Michailidis en 1963 soit directement auprès de ce dernier, soit par l'intermédiaire de Mohammed el-Sheikh. Ce dernier aurait aussi servi d'intermédiaire entre Michailidis et d'autres collections.

21. *P.Köln* II 104 (se raccorde à *P.Vat.Aphrod.* 2), X 421 (= *P.Michael.* 53 descr.); XI 461. Un autre papyrus, se raccordant au *P.Michael.* 52 (P.Inst.Leiden inv. 247) vient d'être édité par mes soins comme *P.Köln* XIV 592. Il est possible que les *P.Köln* III 156, 157 et V 240 aient appartenu à ce même ensemble. Mais, dans le doute, je ne les ai pas inclus dans le tableau de l'annexe.

qu'un long contrat copte fut publié par le même Sijpesteijn et A. Alcock en 2000 (*SB Kopt.* III 1369)<sup>22</sup>.

• enfin, la dernière partie a été achetée par Jean Dorese en 1950 auprès de l'antiquaire cairote Tano. Ne trouvant pas dans ces papyrus ce qui l'intéressait à l'époque, il en fit don en 1961 à la Bibliotheca Vaticana<sup>23</sup>. Les papyrus grecs de ce lot ont été édités par R. Pintaudi en 1980 (*P.Vat.Aphrod.*) tandis que les coptes ne sont pas tous publiés : le *P.Vat.Copt.* 1 est sorti en 2004<sup>24</sup>, le 5 en 2015<sup>25</sup>, le 2+3 est en cours d'étude.

Même si on a pu en douter par le passé, ces trois ensembles n'en forment qu'un seul : les raccords entre les trois sont suffisamment éloquents<sup>26</sup>. Reste à savoir de qui cet ensemble constituait les archives.

À cette question diverses réponses ont été proposées : dès 1977, Jean Gascou identifiait les *P.Mich.* XIII et les *P.Michael.* comme formant les archives de Phoibammôn fils de Triadelphos<sup>27</sup>. La plupart des papyrus grecs de ces archives ont effectivement comme protagoniste ce personnage, actif d'au moins 526 à 574, qui se trouve être le mari de la cousine germaine de Dioscore et qui a partagé avec Dioscore la gestion de l'héritage d'Apollôs<sup>28</sup>. Aussi comprend-on qu'il y ait autant de recoupements entre ces archives et celles de son cousin par alliance, au point que l'on trouve dans les deux des papyrus faisant partie de séries identiques – ce qui n'a pas aidé à délimiter les deux archives par le passé<sup>29</sup>.

Les papyrus coptes du même ensemble ont donné lieu à d'autres solutions concernant la figure centrale de ces archives : MacCoull parlait dès 1995 du « Tsyra

22. Deux papyrus du Michigan ne rentrent pas dans cette série : 1) le *P.Mich.* XI 607 (inv. 478), de la main de Dioscore ; 2) le *SB XXIV* 15975 (= *P.Mich.* inv. 1051) qui appartient à un lot (inv. 933-1189) présenté à l'Université du Michigan par John Anderson à une date non mentionnée dans le livre d'inventaire, mais qui, d'après les deux lots précédents et le lot successif, doit être 1922 (je dois cette information à A. Verhoogt, que je remercie). Ces deux papyrus sont à rattacher aux archives de Dioscore.

23. Cf. la lettre que Jean Dorese m'écrivit le 19 février 2003 et dont j'ai transcrit l'essentiel dans FOURNET 2008a, p. 18, n. 3.

24. FÖRSTER & MITTHOF 2004.

25. FÖRSTER 2012 [2015]. Cette édition est sortie après les Journées de Genève.

26. Michaïlidis/Vatican : *P.Vat.Aphrod.* 2 + *P.Köln* II 104 + *P.Vat.Aphrod.* 19 A. Michaïlidis/Michigan : *P.PalauRib.* inv. 70 se raccorde au *P.Mich.* XIII 660 (= *SB XVI* 12542). Michigan/Vatican : *P.Mich.* XIII 659 + *P.Vat.Aphrod.* 17 ; *P.Mich.Aphrod.* (*P.Mich.* inv. 6922 + *P.Vat.Aphrod.* 10).

27. GASCOU 1977, p. 361.

28. FOURNET 2000, p. 238. Dioscore gérait les 2/3 de la succession, Phoibammôn 1/3. Cf. KEENAN 1980 et RUFFINI 2011, s. n. Phoibammon I.

29. Ainsi, *P.Vat.Aphrod.* 11 face à *SB XXIV* 15908 + *P.Berol.* inv. 25074 et *SB XXVI* 16530 (rééd. FOURNET 2008b), qui, eux, appartiennent aux archives de Dioscore (car acquis par le British Museum et la collection de Berlin bien avant les années 40 en même temps que des pièces des archives de Dioscore).



dossier<sup>30</sup>», mais cette appellation repose sur des confusions et une mauvaise lecture<sup>31</sup>. Plus récemment, H. Förster et F. Mitthof, à l'occasion de l'édition d'un contrat copte, proposaient d'y voir le dossier de Kollouthos fils de Khristophoros<sup>32</sup>. Kollouthos est en effet le meilleur dénominateur commun des papyrus coptes : il y apparaît comme une des parties, soit seul (*P.Vat.Copt.* 1 et peut-être 4 par le biais de sa femme) soit avec son frère Markos (*P.Vat.Aphrod.* 25, *P.Vat.Copt.* 5, *SB Kopt.* III 1369).

Il ressort de tout cela l'impression qu'on a affaire à des archives distinctes : celles, exclusivement grecques, de Phoibammôn fils de Triadelphos et celles, entièrement coptes, de Kollouthos fils de Khristophoros. Or, certains papyrus grecs du Michigan obligent à considérer que le dossier grec était inclus avec le dossier copte dans un même ensemble archivistique :

– *P.Mich.* XIII 666 est un contrat de location en grec dont le bailleur est Kollouthos fils de Khristophoros.

– *P.Mich.* XIII 664 est une vente grecque dont l'acheteur est Khristophoros fils d'Apollôs, en qui il est tentant de voir le père de Kollouthos<sup>33</sup>.

– *P.Mich.* XIII 662 est une vente grecque dont l'acheteur est un certain Mênas fils de Khristophoros, qui pourrait être un autre fils de Khristophoros, quoique celui-ci ne soit pas attesté ailleurs et que Khristophoros, contrairement aux autres textes, ne soit pas dit συντελεστής<sup>34</sup>.

Aussi doit-on lier le dossier copte au grec et englober les deux dans un seul et même ensemble archivistique. Le dossier copte étant plus récent que le dossier grec, il est naturel de penser que Kollouthos fut le dernier détenteur de ces archives, dont la plus grande partie remonterait à un de ses aïeux, Phoibammôn — on devrait donc parler des archives de Kollouthos. Pour l'instant, il n'est pas possible de raccorder le *stemma* de la famille de Kollouthos fils de Khristophoros à celui de Phoibammôn fils de Triadelphos (cf. **fig. 01**). La solution la plus simple serait de considérer que le grand-père de Kollouthos, Apollôs, aurait été le fils de Phoibammôn. Mais pour l'instant aucun document ne valide cette hypothèse.

30. MACCOULL 1995, p. 345-346. Cf. aussi MACCOULL 1997, p. 353, n. 19.

31. L.S.B. MacCougll a confondu le Khristophoros mari de Tsyra (f. Sabine) et père de Daeit (*P.Vat.Copt.* 1) et Khristophoros père de Kollouthos et Markos (cf. aussi MACCOULL 2002, p. 202), erreur corrigée par FÖRSTER & MITTHOF 2004, p. 222-223. Par ailleurs, elle pensait retrouver Tsyra f. Sabine en *P.Vat.Aphrod.* 4, 15 (là où l'éditeur lit Τίρηνατ υἱος Φοιβάμμων [MACCOULL 1995, p. 345 = *BL* 282]) alors qu'il faut lire Ἀρηλία Τσῦρος Φοιβάμμων (l. Φοιβάμμωνος).

32. FÖRSTER & MITTHOF 2004, p. 220 : « Kollouthos-Dossier ».

33. Cf. BAGNALL & WÖRPER 2004, p. 250 et FÖRSTER & MITTHOF 2004, p. 221. Kollouthos apparaît avec le même patronyme dans *P.Hamb.* IV 265, 11.

34. FÖRSTER & MITTHOF 2004, p. 221-222 considèrent ce rapprochement comme « höchst unsicher ».



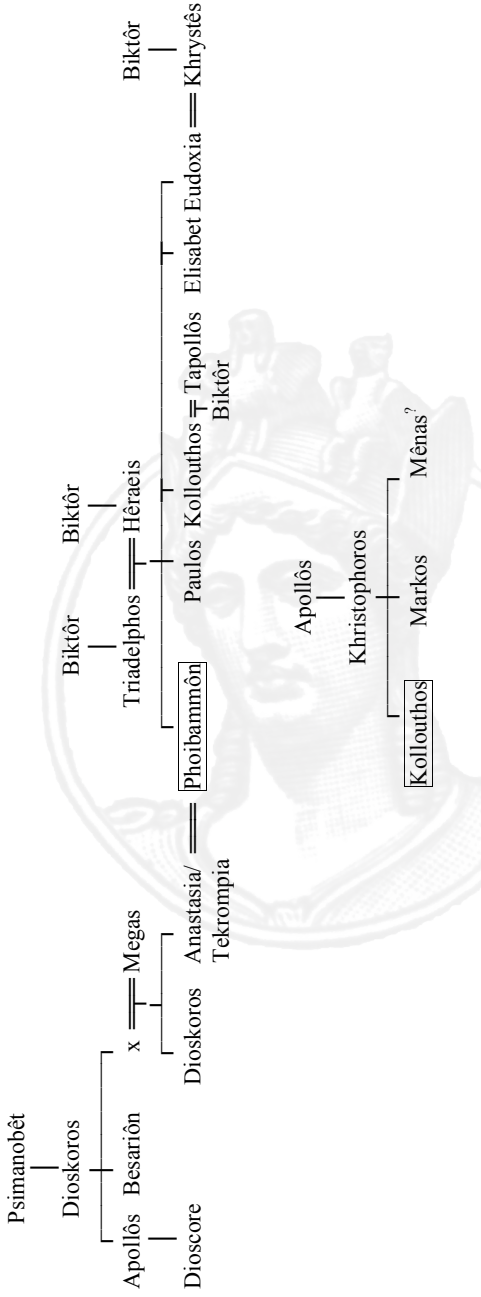


Fig. 1 : arbre généalogique simplifié de la famille de Phoibammôn (haut) et de Kollouthos (bas)

LES DOCUMENTS JURIDIQUES COPTES DANS LES ARCHIVES DE DIOSCORE ET CELLES DE PHOIBAMMÔN/KOLLOUTHOS.

Maintenant que sont bien distingués les deux ensembles que sont les archives de Dioscore et celles de Phoibammôn/Kollouthos, nous pouvons tenter une analyse comparative de la place des documents juridiques coptes dans chacune d'entre elles.

**Archives de Dioscore (506-588)**

680 textes :

- 63 (para)littéraires : 62 grecs + 1 gréco-copte
- 617 documents :
  - 577 documents grecs (93,5 %)
  - 40 documents coptes (6,5 %) :
    - 1 contrat (2,5 %)
    - 4 arbitrages (dont deux identiques) (10 %)
    - 31 lettres (77,5 %)
    - 3 comptes (7,5 %)
    - 1 indéterminé (2,5 %)

**Archives de Phoibammôn et héritiers (524-ca. 650)**

74 textes :

- 0 (para)littéraire
- 74 documents :
  - 69 documents grecs (93 %)
  - 5 documents coptes (7 %) :
    - 5 contrats (100 %)
    - 0 autres

**[Archives de Basileios (déb. VIII<sup>e</sup> s.)<sup>35</sup>**

+ de 400 textes :

- 0 (para)littéraire
- + de 400 documents :
  - + de 200 documents grecs
  - ca. 150 documents coptes
    - comptes
    - registres fiscaux (gréco-coptes)
    - cautionnements (gréco-coptes et coptes)
    - déclarations au fisc
    - contrats
    - lettres
  - ca. 50 documents arabes]

35. D'après RICHTER 2010, notamment p. 191, n. 6. Je donne la composition des archives de Basileios à titre indicatif quoiqu'elles n'entrent pas directement dans l'étude comparative que tente cet article. Elles montrent la spectaculaire avancée du copte.

Même si la disproportion numérique des documents entre les deux archives doit nous inciter à la prudence, la nature des textes coptes entre les deux apparaît comme très contrastée : les archives de Dioscore, pourtant beaucoup plus volumineuses, ne contiennent qu'un seul contrat, à côté, on l'a vu, d'arbitrages et surtout de lettres et de comptabilités tandis que les archives de Kollouthos comprennent cinq contrats qui forment à eux seuls la totalité de la documentation copte. Ce contraste est saisissant.

L'unique contrat des archives de Dioscore mérite qu'on s'y attarde quelques instants. Il s'agit d'un texte de la British Library (P.Lond. inv. 2849) que H. Förster, S. Richter et moi-même avons édité tout récemment<sup>36</sup>. C'est un contrat de location d'une terre située sur le territoire d'Aphrodité (ⲫⲕⲟⲟϥ), passé entre Kollouthos fils d'Apa Sia et des propriétaires (peut-être une institution religieuse) dont le nom n'est pas conservé. Le protocole du document est perdu, nous privant ainsi de la date de la transaction. Les personnages intervenant dans le contrat (parties, témoins ou notaire) ne sont pas attestés par ailleurs. Rien *a priori* ne permet donc de rattacher notre contrat aux archives de Dioscore plutôt qu'à celles de Kollouthos si ce n'est une donnée de nature muséographique : ce texte appartient à une série de papyrus (P.Lond. inv. 2812-2849) achetée en 1926, soit bien avant la découverte des archives de Phoibammôn/Kollouthos, et qui contient des pièces qui se rattachent presque toutes aux archives de Dioscore. Il n'y a donc aucun doute que ce contrat fasse partie de ces archives. Or, comme celles-ci s'éteignent dans les années 580 (le dernier texte daté est pour l'instant de 587/588<sup>37</sup>), notre contrat est à dater au plus tard des années 580. C'est donc, outre le plus ancien contrat de location en copte, le premier acte notarié dans cette langue – le plus ancien connu était jusqu'ici le *CPR* IV 90, vente à terme de l'Hermopolite datée de 596.

### Copte et pouvoir byzantin

Face à cet unique contrat, les archives de Phoibammôn/Kollouthos offrent une image, on l'a vu, très différente avec leurs cinq contrats. On doit néanmoins déplorer qu'aucun d'entre eux n'ait conservé son protocole avec la date (c'est en effet la partie la plus exposée du rouleau). La datation de ces textes a fait couler beaucoup d'encre<sup>38</sup> et, même si les dernières analyses doivent être accueillies avec prudence, elles concluent très raisonnablement à leur datation dans les soixante premières années du VII<sup>e</sup> s. Il est même vraisemblable qu'ils datent à peu près tous soit de l'occupation perse (619-629), soit du début de l'occupation arabo-musulmane. Aussi peut-on légitimement penser que le notariat copte s'est développé à la faveur d'un affaiblissement ou de la disparition du pouvoir byzantin, ce que le reste des documents juridiques coptes

36. FÖRSTER, FOURNET & RICHTER 2012.

37. Éd. FOURNET 2008a, p. 22-25. J'ai hésité entre 587 et 588, avec une préférence pour la seconde date (cf. A+B, 1-4 n.)

38. MACCOULL 1997, p. 353-357 ; MACCOULL 2002 ; MACCOULL 2007 ; BAGNALL & WORP 2004 ; FÖRSTER & MITTHOF 2004, p. 224.

tend à confirmer<sup>39</sup>. L'administration romaine puis byzantine n'a jamais fait de place officielle au copte et la population non hellénophone a dû guetter les premiers signes de déclin du pouvoir grec en Égypte pour tenter d'émanciper le copte, jusqu'ici cantonné aux lettres et aux comptabilités, et en faire une langue concurrente du grec pour les relations contractuelles.

### **Copte et institutions judiciaires**

Si cette explication rend compte de la tendance générale, elle n'explique pas les premiers contrats coptes que sont celui des archives de Dioscore (P.Lond. inv. 2849, années 580), le *CPR IV 90* (Hermopolite, 596), vente à terme déjà mentionnée, ou le *CPR IV 23* (Panopolite, 608), contrat de fiançailles. On le voit, les pressions de la population non hellénophone sur le notariat se sont fait sentir bien avant les périodes de rupture avec le pouvoir byzantin. Le nombre de ces documents est pour l'instant trop faible pour qu'on tente une explication définitive. Je suis toujours enclin à penser que deux phénomènes ont pu contribuer à favoriser ces premières tentatives<sup>40</sup> : d'un côté le déclin des institutions judiciaires depuis Justinien, qui se traduit par la raréfaction des pétitions et le recours à la voie extrajudiciaire de l'arbitrage privé, n'a pu manquer d'encourager le recours au copte plutôt qu'au grec puisqu'en cas de contestation, on avait de moins en moins affaire aux tribunaux, de langue exclusivement grecque<sup>41</sup> ; de l'autre, la codification du droit opérée sous Justinien, en rendant plus accessible le savoir juridique, a pu avoir pour conséquence d'entamer le monopole des tribunaux au profit des notaires privés<sup>42</sup>. Avec l'affaiblissement des tribunaux et le développement de plus en plus autonome du notariat, les conditions sont désormais réunies pour que le copte commence à concurrencer le grec dans le seul secteur privé dont il était encore exclu, celui des contrats.

### **L'évolution des genres documentaires**

On notera que ces premières tentatives concernent des transactions mineures : le contrat des archives de Dioscore est une location ; le *CPR IV 90* est une vente à terme de 23 livres de laine. En revanche, les contrats des archives de Kollouthos sont des transactions qui actent un changement définitif de propriété de bien-fonds (et, dans un cas, d'un bien mobilier), le plus souvent sous la forme de *prasis* « vente », sinon d'*antikatalagé* « échange de propriétés », ou de *merismos* « partage de propriétés ». On a donc commencé par employer le copte pour des transactions de courte durée avant de l'utiliser, à partir de l'époque perse, dans des domaines contractuels de plus grande portée pour des transactions qui s'inscrivent sur le long terme.

39. Cf. FOURNET 2009, p. 441.

40. FOURNET 2010, p. 134

41. ZUCKERMAN 2004.

42. GAGOS & VAN MINNEN 1994, p. 40-41.

### Notaires coptographes et grec

Les documents coptes d'Aphrodité confirment enfin ce qui avait été constaté pour les arbitrages coptes de même provenance : une excellente connaissance du grec de la part des rédacteurs qui me faisait dire que « contrairement à une idée reçue, qui doit beaucoup aux dossiers plus tardifs comme ceux d'Abraam d'Hermonthis, les premiers actes juridiques en copte ne se sont pas développés dans un milieu hostile ou peu réceptif au grec ni même mal hellénisé », mais qu' « au contraire, ils se sont développés sur le terreau du bilinguisme, dans des milieux aisés et souvent urbains pratiquant la diglossie<sup>43</sup> ». Les notaires responsables de nos six contrats manient parfaitement l'écriture grecque comme le montre leur complétion, écrite en grec dans une cursive droite de circonstance, aussi aisée que fleurie<sup>44</sup>. Ils emploient une langue non seulement truffée de mots grecs mais surtout épousant très fidèlement le formulaire des *instrumenta* grecs<sup>45</sup>. Dans leur structure, leur formulaire et leur lexique, les premiers actes notariés coptes se présentent comme des calques des actes grecs contemporains. Lorsque la totalité du dossier sera éditée, il sera peut-être possible de dégager des évolutions diachroniques entre le contrat des archives de Dioscore et ceux des archives de Kollouthos. Je me contenterai ici de mettre en parallèle la même expression dans deux contrats appartenant à chacune des archives :

- P.Lond. inv. 2849, 13-14 : ἑΜΤΠΕΔΙΑΣ ΝΝΕΜΝΤ ΜΠΙΤΙΜΕ ΝΟΥΩΤ ΧΚΩΟΥ | [ΣΜΠΚ]ΛΗΡΟΣ ΝΑΝΟΥΠ
- *SB Kopt.* III 1369, B, 12-13 : ΖΝ ΤΚΟΙΕ ΝΝΕΜΗΝΤ ΝΠΙΤΙΜΕ ΝΧΚΩΟΥ | ΖΝ ΠΕΚΛΗΡΟΣ ΝΑΝΟΥΠ

« dans la *pedias* occidentale du(dit) village de Djkôou dans le *klêros* d'Anoup »

Dans le plus ancien, le notaire garde le mot grec *πεδιάς* « plaine agricole » alors qu'environ 60 ans plus tard, le mot grec est remplacé par son équivalent copte *κοιε*. Faut-il y voir l'indice d'une « autonomisation » de la langue juridique copte qui cherche à se dégager du modèle grec en développant une terminologie qui lui soit propre ? L'indice est cependant trop mince pour faire office de preuve.

Quoiqu'il ait pu se produire entre les deux des mutations, les deux archives renvoient conjointement l'image d'un notariat parfaitement bilingue. Les archives de Kollouthos offrent même deux productions du même notaire, Apa Rhasios, en activité vers le milieu du VII<sup>e</sup> s, l'une en grec (*P.Mich.* XIII 662), l'autre en copte (*SB Kopt.* III 1369)<sup>46</sup>. Certes son grec est loin d'être irréprochable<sup>47</sup>, mais Apa Rhasios

43. FOURNET 2010, p. 135.

44. P.Lond. inv. 2849 (éd. FÖRSTER, FOURNET & RICHTER 2012), l. 24 (cf. n. *ad. loc.*); *SB Kopt.* III 1369, 120; *P.Vat.Copt.* 1, 43; *P.Vat.Copt.* 5, 53.

45. Cf. le commentaire linéaire de P.Lond. inv. 2849 (éd. FÖRSTER, FOURNET & RICHTER 2012) qui donne les parallèles grecs.

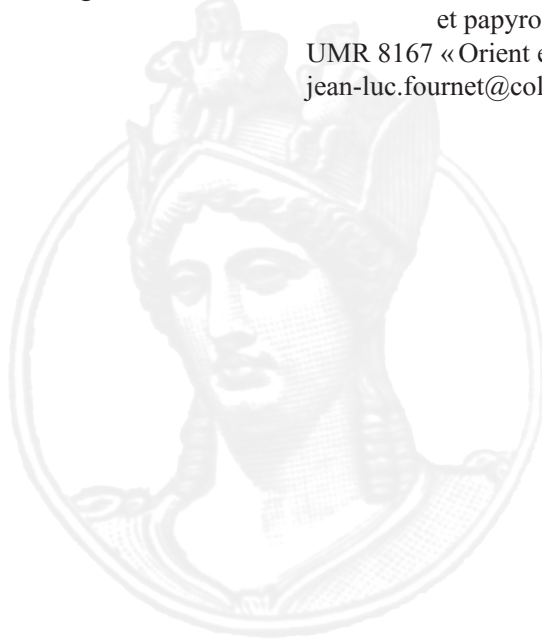
46. On pourrait penser qu'il en est de même avec Theodosios qui rédige une vente grecque (*P.Mich.* XIII 663) et copte (*P.Vat.Copt.* 5), mais les complétions semblent être de deux mains différentes.

47. Cf. le long appareil de *P.Mich.* XIII 662.

n'en est pas moins caractéristique de ces tabellions bilingues capables de rédiger des *instrumenta* aussi bien en copte qu'en grec, à un moment où la demande était en train de basculer du grec vers le copte. La versatilité linguistique était plus que jamais nécessaire.

Le corpus sur lequel s'appuient ces considérations reste néanmoins trop mince pour permettre de suivre pas à pas et de façon détaillée cette évolution ; et il est encore partiellement inédit. Il n'en livre pas moins déjà une bonne base d'analyse sur le premier notariat copte qui ne cesse de faire remonter dans le temps les premiers exemples de son développement.

Collège de France, chaire « Culture écrite de l'Antiquité tardive  
et papyrologie byzantine »  
UMR 8167 « Orient et Méditerranée »  
[jean-luc.fournet@college-de-france.fr](mailto:jean-luc.fournet@college-de-france.fr)



## ANNEXE

LES PAPYRUS DES ARCHIVES DE PHOIBAMMÔN/KOLLOUTHOS<sup>48</sup>

Je m'en suis tenu aux textes édités ou décrits. Les verres des *P.Vat.Aphrod.*, par exemple, contiennent des fragments inédits que je n'ai pas pris en compte ici.

C = copte ; G = grec ; L = latin

Les dates soulignées sont celles données absolument par le texte (datations régnales, consulaires ou serment à un empereur). Les autres se fondent sur la paléographie ou la prosopographie.



---

48. Je remercie H. Verreth pour les remarques qu'il a bien voulu faire sur une première version de cette liste.

	<b>date</b>	<b>contenu</b>	<b>partie(s)</b>	<b>notaire</b>	<b>langue</b>
1	<i>P.Bingen</i> 130 (+ <i>P.Michael</i> . 58)	division de propriété	Phoibammôn, Kollouthos & Elisabet f. Triadelphos <sup>50</sup>	Abraam 1	G
2	? <i>P.Hamb.</i> IV 265	location de terrain	[--] f. Senouthios (preneur) [--] (bailleur)	Kônstantinos	G
3	<i>P.Köln</i> X 42 (= <i>P.Michael</i> . 53 = <i>P.Köln</i> . inv. 3285) <sup>52</sup>	testament	[Hermauôs ?] (il y est question de la moniale Erebekka et de Rhakhêl, probablement les filles de Iakôb et Sophia)	Abraam 1	G
4	<i>P.Köln</i> XI 461	reçu de location	église d'Antaiopolis (bailleur) Phoibammôn f. Triadelphos (preneur)	Kyros 2 <sup>54</sup>	G
5	<i>P.Köln</i> XIV 592 (= <i>P.Michael</i> . 52 + <i>P.Köln</i> inv. 1451)	vente de terrain	Kônstantinos f. [---] & Ta[---] (vendeurs) Iakybios f. Iôannês et sa femme Thaumastê f. Paulos (acheteurs)	Andreas	G
6	<i>P.Mich.</i> XIII 659 + <i>P.Vat.Aphrod.</i> 17	arbitrage	Apollôs, Paulos & Maria f. Iôannês (représentés par le prêtre Biktôr f. Bêsariôn [cousin germain de la femme de Phoibammôn f. Triadelphos]) Psaïos f. Mousaios & sa femme Talous f. Herakleios	Dios	G



	<b>date</b>	<b>contenu</b>	<b>partie(s)</b>	<b>notaire</b>	<b>langue</b>
7	<i>P.Mich.</i> XIII 660 + 661 + <i>SB</i> XVI 12542 (= <i>P.PalauRib. inv.</i> 70)	procès verbal	frère du prêtre Biktôr, Mariam femme d'Heraklios, Fl. Kollouthos, Fl. Christophorus, Fl. Psoius, Enoch <sup>57</sup> , Apollos (plaignants) Mênas soldat, Sarapammôn et ses hommes (accusés) duc de Thébaïde non nommé (juge)	?	G/L
8	<i>P.Mich.</i> XIII 662	vente de parties de maison	Eudoxia f. Geôrgios, femme d'Anouphios f. Isakios (vendeuse) Mênas f. Khristophoros (acheteur)	Apa Rhasios	G
9	<i>P.Mich.</i> XIII 663	vente de parties de maison	Maria f. Papêous <sup>60</sup> (vendeuse) [---] (acheteurs)	Theodosios <sup>1 61</sup>	G
10	<i>P.Mich.</i> XIII 664	vente d'une part de mesure à blé	Ioudith f. Ioânnês et femme de Kollouthos (vendeuse) Khristophoros f. Apollôs (acheteur)	Kônstantinos	G
11	<i>P.Mich.</i> XIII 666	location de terrain	Mênas f. Psate (preneur) Kollouthos f. Khristodôros (bailleur)	Kollouthos	G (l. 38 : C)
12	<i>P.Mich.</i> XIII 667	location de terrain	Phoibammôn f. Triadelphos (preneur) monastère d'Apa Sourous (bailleur)	—	G
13	<i>P.Mich.</i> XIII 668	reçu de loyer	Phoibammôn f. Triadelphos (preneur) Paulos f. Ioânnês (bailleur)	Pilatos	G

	<b>date</b>	<b>contenu</b>	<b>partie(s)</b>	<b>notaire</b>	<b>langue</b>
14	<i>P.Mich.</i> XIII 669	prêt	[---] f. (prêteuse) Biktôr f. Bêsariôn, prêtre, Apollôs f. Dioskoros & Senouthês f. Apollôs (emprunteurs)	—	G
15	<i>P.Mich.</i> XIII 670	prêt	Fl. Samouêl f. Kollouthos (emprunteur) Phoibammôn f. Triadelphos (prêteur)	Abraam 1	G
16	<i>P.Mich.</i> XIII 671	dépôt ( <i>parathêkê</i> )	Iôannês f. Hermias, représenté par Phoibammôn f. Triadelphos (bénéficiaire) [---] (dépositaire)	Hermauôs	G
17	<i>P.Mich.</i> XIII 672	contrat de nature indéterminée	Mênas f. [---]	Hermauôs <sup>69</sup>	G
18	<i>P.Mich.</i> XIII 673	lettre administrative	[---] (destinataire) [---] (rédacteur)	—	G
19	<i>P.Mich.Aphrod.</i> (= SB XXII 15477 = P.Mich. inv. 6922+ <i>P.Vat.Aphrod.</i> 10)	arbitrage	Nikantinoos f. Isidôros Phoibammôn f. Triadelphos & sa femme Anastasia <i>alias</i> Tekrompia	[---]	G
20	<i>P.Michael.</i> 40	vente de terrain	Iôannês f. Isakios (vendeur), Apollôs f. Iôsêph (acheteur)	Pilatos	G
21	<i>P.Michael.</i> 41	transfert de terre	église (cédant) Apollôs f. Iôsêph (cessionnaire)	—	G

	date	contenu	partie(s)	notaire	langue
22	<i>P.Michael.</i> 42 A 566 ? <sup>72</sup>	hypothèque	Iakôb f. Phoibammôn, sa femme Tirênê & son fils Bésariôn (emprunteur) Rakhêl f. Phoibammôn, fiancée de Besarîôn (prêteur)	Pilatos	G
23	<i>P.Michael.</i> 42 B <u>566</u>	location de terrain	Iakôb f. Phoibammôn (preneur) Rakhêl f. Phoibammôn, fiancée de Besarîôn (bailleuse)	[ ]	G
24	<i>P.Michael.</i> 43 <u>526</u>	location de terrain + prêt	X représenté par Fl. Samouêl f. Kollouthos (bailleur) Phoibammôn f. Triadelphos (preneur)	Abraam 1	G
25	<i>P.Michael.</i> 44 <u>527</u>	prêt de blé	Fl. Samouêl f. Kollouthos (emprunteur) Phoibammôn f. Triadelphos (prêteur)	[Abraam 1] <sup>73</sup>	G
26	<i>P.Michael.</i> 45 <u>540</u>	vente de terrain	Biktôr et Kollouthos f. Phoibammôn (vendeur) Phoibammôn f. Triadelphos (acheteur)	Abraam 1	G
27	<i>P.Michael.</i> 46 <u>559</u>	location de terrain	Phoibammôn f. Triadelphos & son neveu Biktôr f. Kollouthos (bailleurs) Bésios f. Phoibammôn (preneur)	Hermauôs	G
28	<i>P.Michael.</i> 47 <u>570</u>	location de terrain	Phoibammôn f. Triadelphos (bailleur) Dauêit <sup>74</sup> f. Syriôn (preneur)	[Kyros 3 <sup>75</sup> ]	G
29	<i>P.Michael.</i> 48 <u>572</u>	location de terrain	Phoibammôn f. Triadelphos & son neveu Biktôr f. Kollouthos (bailleurs) Anouphios f. Palôs & Pakouïs f. Ierêmias (preneurs)	Kyros 3 <sup>76</sup>	G

		<b>date</b>	<b>contenu</b>	<b>partie(s)</b>	<b>notaire</b>	<b>langue</b>
30	<i>P.Michael.</i> 49	548 <sup>77</sup>	reçu de loyer	la grande église catholique d'Antaiopolis <sup>78</sup> , représentée par l'économiste Psaios (bailleur) Phoibammôn f. Triadelphos (preneur)	[---]	G
31	<i>P.Michael.</i> 50	VI	contrat de nature indéterminée	Phoibammôn f. Triadelphos	[---]	G
32	<i>P.Michael.</i> 54	547-559 <sup>79</sup>	location de terrain	[Phoibammôn f. Triadelphos?] <sup>80</sup> Ménas f. Phoibammôn p.-f. Psimanobét	Hermauôs <sup>81</sup>	G
33	<i>P.Michael.</i> 55	<u>582-602</u>	division de propriétés	Iôsêph f. Daniël & Biktôr f. Anouphios	Philotheos <sup>82</sup>	G
34	<i>P.Michael.</i> 56 r <sup>o</sup>	VI	vente	[---]	[---]	G
35	<i>P.Michael.</i> 56 v <sup>o</sup>	fin VI <sup>83</sup>	location	[---]	[---]	G
36	<i>P.Michael.</i> 57 r <sup>o</sup>	VI-1 <sup>ère</sup> ½ VII <sup>84</sup>	vente	(parmi les témoins : Paulos frère de Phoibammôn f. Triadelphos)	[---]	G
37	<i>P.Michael.</i> 57 v <sup>o</sup>	1 <sup>ère</sup> ½ VII <sup>85</sup>	contrat de nature indéterminée	[---]	Andreas	G
38	<i>P.Michael.</i> 59	563-572 <sup>86</sup>	location de terrain	Mousaios f. [---] & Psaios f. Biktôr (preneurs) [Phoibammôn f. Triadelphos] <sup>87</sup> (bailleur)	Kyros 3	G
39	<i>P.Michael.</i> 60	fin VI-déb. VII <sup>88</sup>	location de terrain	[---]	[---]	G
40	? <i>P.PalauRib.</i> 20	VI	prêt	[---]	[---]	G

		<b>date</b>	<b>contenu</b>	<b>partie(s)</b>	<b>notaire</b>	<b>langue</b>
41	<i>P.PalauRib.</i> 22	563-572 <sup>89</sup>	location de terrain	[---] & Iér[---] (preneurs) [---] (bailleur)	[Kyros 3]	G
42	<i>P.PalauRib.</i> 23	fin VI-déb. VII <sup>90</sup>	location de terrain	[---]	[---]	G
43	<i>P.PalauRib.</i> 24	VI	contrat de nature indéterminée	Kóstantinos [f. ---] Maria [f. ---]	[---]	G
44	<i>P.Thomas</i> 28 (= <i>P.Michael.</i> 51 + <i>P.Köln</i> inv. 1376)	514-535 <sup>91</sup>	échange de propriétés	Biktór f. Bésaríon (cousin germain de la femme de Phoibammón f. Triadelphos) Hermauós f. Psaíos	Ouiktór	G
45	<i>P.Vat.Aphrod.</i> 1	<u>598</u>	location de terrain	Psaíos f. Ioánnès et Stéphanous (preneur) Theodóros f. Mousaios (bailleur)	Philotheos <sup>92</sup>	G
46	<i>P.Vat.Aphrod.</i> 2 + <i>P.Köln</i> II 104	1 <sup>ère</sup> ½ VII <sup>93</sup>	location de terrain	Kyriakos f. Mênas (preneur) église (bailleur)	[Andreas] <sup>94</sup>	G
47	<i>P.Vat.Aphrod.</i> 3 A + C <sup>95</sup>	VI	location de terrain	[---]	[---]	G
48	<i>P.Vat.Aphrod.</i> 3 B + D <sup>96</sup>	547-559 <sup>97</sup>	location de terrain	[---]	Hermauós	G
49	<i>P.Vat.Aphrod.</i> 4	2 <sup>e</sup> ½ VI	vente de maison	Tsyros f. Phoibammón <sup>98</sup> (f. Triadelphos ?) (vendeuse) [---] (acheteur)	Kónstantinos	G
50	<i>P.Vat.Aphrod.</i> 5	fin VI-déb. VII <sup>99</sup>	vente de maison	Thekla f. [---] & Paulos f. Apollós (vendeurs) <sup>100</sup> [---] (acheteur)	Philotheos <sup>101</sup>	G

	<b>date</b>	<b>contenu</b>	<b>partie(s)</b>	<b>notaire</b>	<b>langue</b>
51	<i>P. Vat. Aphrod.</i> 6	vente de maison	[---]	[---]	G
52	<i>P. Vat. Aphrod.</i> 7	testament	Héraéis f. Biktôr (= mère de Phoibammôn f. Triadelphos) (testatrice)	Abraam 1 <sup>103</sup>	G
53	<i>P. Vat. Aphrod.</i> 8 (C rééd. SB XVI 12256)	hypothèque	Isidóros [f. ---] (emprunteur) [---] (prêteur)	[---]	G
54	<i>P. Vat. Aphrod.</i> 9 (l. 5-19 rééd. SB XX 15202)	vente à terme <sup>106</sup>	Ióannês [f. ---] (acheteur) Kyr[---] (vendeur)	Abraam 2	G
55	<i>P. Vat. Aphrod.</i> 11 <sup>107</sup>	reçu de loyer	<i>topos</i> d'Apa Michael (baillieur) Phoibammôn f. Triadelphos (preneur)	Kônstantinos, diacre	G
56	<i>P. Vat. Aphrod.</i> 12	comptes	—	—	G
57	<i>P. Vat. Aphrod.</i> 14 + 19 C <sup>108</sup>	contrat de nature indéterminée	[Aurelia ---] f. d'Isidóros et Antonia, représentée par Samouél f. Kollouthos (déclarant) Aurelius [---] <sup>109</sup>	Ouiktôr	G
58	<i>P. Vat. Aphrod.</i> 16, fr. a	reçu d'impôt <sup>110</sup>	[---] (contribuable) émis par les pagarques représentés par Patr[---] et [---]	[---]	G
59	<i>P. Vat. Aphrod.</i> 16, fr. b-h et 20, fr. c, e, f (= B de l'éd.) g <sup>111</sup>	testament		[Abraam I]	G

		<b>date</b>	<b>contenu</b>	<b>partie(s)</b>	<b>notaire</b>	<b>langue</b>
60	<i>P. Vat. Aphrod.</i> 18 A	VI	texte de nature indéterminée	(il est question de Phoibammôn)	[---]	G
61	<i>P. Vat. Aphrod.</i> 18 B (+ 19 A?) <sup>113</sup>	1 <sup>ère</sup> ½ VII	vente?	[---]	[Andreas]	G
62	<i>P. Vat. Aphrod.</i> 19 B	520-545 <sup>114</sup>	texte de nature indéterminée	[---]	Abraam I <sup>115</sup>	G
63	<i>P. Vat. Aphrod.</i> 20 A	avant 546/547? <sup>116</sup>	texte de nature indéterminée	(il est question d'Apollôs f. Dioskoros)	[---]	G
64	<i>P. Vat. Aphrod.</i> 20 C <sup>117</sup>	VI	texte de nature indéterminée	[---]	[---]	G
65	<i>P. Vat. Aphrod.</i> 25	VI	convention entre héritiers?	Kollouthos & Phoibammôn f. Triadelphos	[---]	G
66	<i>P. Vat. Aphrod.</i> 26	VI	convention entre héritiers?	[---]	[---]	G
67	<i>P. Vat. Copt.</i> 1 <sup>118</sup>	milieu VII <sup>119</sup>	vente d'une part de chariot	Daueit f. Khristophoros, représentée par sa mère Tsyra f. Sabine (vendeur) Kollouthos f. Khristophoros <sup>120</sup> (acheteur) (parmi les témoins : Biktôr f. Phoibammôn)	Iakôb f. Géorgios	C
68	<i>P. Vat. Copt.</i> 2+3 <sup>121</sup>	625/626 ou 640/641 <sup>122</sup>	partage de biens ( <i>merismos</i> )	Kônstantinos f. Ioánnés Iakôb f. Ioánnés, son frère, & sa femme Thaumastê f. Paulos	[---]	C

	<b>date</b>	<b>contenu</b>	<b>partie(s)</b>	<b>notaire</b>	<b>langue</b>
69	<i>P. Vat. Copt.</i> 4 <sup>123</sup>	vente de terrain	femme de Kollouthos ? [---]	[---]	C
70	<i>P. Vat. Copt.</i> 5 <sup>124</sup> 625/626 ou 655/656 <sup>125</sup>	vente de terrain	Kollouthos & Markos f. Khristophoros (acheteurs) Taham f. Promaô et femme de Markos (vendeuse) (parmi les témoins : Apa Biktôr f. Phoibammôn <sup>126</sup> )	Theodosios 2 <sup>127</sup>	C
71	<i>SB XXVIII</i> 13320 (= <i>P. Mich.</i> XIII 665 + fr. coll. part.)	vente de parties de maison	les enfants de Kollouthos f. Makarios, représentés par leur oncle Theodôros f. Makarios (vendeur) Iakybios f. Iôannés, sa femme Maria f. Psimanôbet (acheteurs) & son beau-frère Enôch f. Psimanôbet	Andreas	G
72	<i>SB XXIV</i> 16125 (= <i>P. PalauRib.</i> inv. 230)	vente	[---] (apparaît un Phoibammôn f. Hermauôs)	[---]	G
73	<i>SB XXIV</i> 16126 (= <i>P. PalauRib.</i> inv. 236)	arbitrage	Geôrgios [f. ---] & [--- f.] Kôstantinos <sup>131</sup> (ou Geôrgios f. Kôstantinos)	[---]	G
74	<i>SB Kopt.</i> III 1369	échange de propriétés	Thaumastê f. Paulos & sa fille Anastasia f. Iakôb Kollouthos & Markos f. Khristophoros	Apa Rhasios	C



## NOTES DU TABLEAU

49. La date des éditeurs (ca. 526-545) se fonde sur les dates connues de l'activité du notaire Abraam. En fait, il faut remonter de quelques années le début de sa carrière puisque *P.Lond.* V 1699 (520) est de sa main.
50. À la place de Ἐλισαβὲτ Τομαχορ (l. 24), lire Ἐλισαβὲτ Τριαδέλφου
51. L'édition propose, dans son introduction, une date proche de 585/586.
52. Se raccordent peut-être à ce texte *P.Vat.Aphrod.* 16, fr. b-h et 20, fr. c, e-g.
53. Cf. ci-dessus, n. 49.
54. Fl. Lemaire, dans un travail inédit, différencie trois notaires homonymes et attribue ce texte à Kyros 2, également rédacteur de *P.Ross. Georg.* III 48 (544), 44 (553) et *P.Cair.Masp.* II 67239 descr. (sans date). L'ambitus chronologique de ces textes permet de dater *P.Köln* XI 461 plus précisément du milieu du VI<sup>e</sup> s. (éd. : VI<sup>e</sup> s.).
55. L'éditeur de *P.Michael.* 52 proposait le VI<sup>e</sup> s.. Mais le texte est rédigé par Andreas dont le seul papyrus sûrement datable (*SB* XVIII 13320) date d'Héraclius (613-641). Aussi, et pour d'autres raisons (cf. *P.Köln* XIV 592 intr.), la cinquième indiction du document (G, 17) doit probablement correspondre à 631/632.
56. Éd. : VI<sup>e</sup> s. Je propose cette date à la suite d'une réédition du texte à paraître.
57. Nouvelle lecture de ce nom (écrit en latin).
58. BAGNALL & WOPR 2004, p. 249, 252. Éd. : VII<sup>e</sup> s. ; GASCOU, *BL* VII 116 : 615. MARTHOT 2013, p. 33-34, a montré que *P.Mich.* XIII 662 était postérieur à *P.Mich.* XIII 665/*SB* XVIII 13320, sans pouvoir dater ces deux textes plus précisément.
59. Éd. : VI<sup>e</sup> s. L'écriture se rapproche de celle des documents de la 1<sup>ère</sup> ½ du VII<sup>e</sup> s.
60. Éd. : Παπυύτι(ος).
61. Cf. ci-dessous, n. 127.
62. Cette dernière date est retenue par BAGNALL & WOPR 2004 tandis que l'éd. propose 585 (ou 600). GASCOU, *BL* VII 116, choisissait en revanche 585/586 sur la base d'un rapprochement – probablement erroné (cf. FOURNET 2008a, p. 22) – de la l. 1 avec *P.Cair.Masp.* III 67325, IV r<sup>o</sup>, 10-11.
63. Fl. Lemaire (travail inédit) ; BAGNALL & WOPR 2004, p. 252 : 647/648 ; éd. : VI<sup>e</sup> s.
64. Fl. Lemaire (travail inédit) ; éd. : milieu VI<sup>e</sup> s.
65. *BL* VII 117 : 540 ou 555 (éd. : 542 (ou 557)). Mais seul 555 entre dans la période d'activité du notaire Pilatos, dont les 19 textes connus vont de 547 (*P.Cair.Masp.* II 67128) à 553 (*P.Cair.Masp.* V 1661), et probablement jusqu'à 566 (*P.Michael.* 42 A [sur la date de ce dernier, voir l'entrée qui lui est consacrée dans le tableau]).
66. *BL* VII 117 ; éd. : 529 (ou 514).
67. Je propose cette fourchette d'après les dates de l'activité du notaire Hermauôs, qui s'étend de 547 (*P.Cair.Masp.* II 67242 descr.) à 559 (*P.Michael.* 46). Éd. : milieu VI<sup>e</sup> s.
68. Cette date est la seule possible eu égard à la période d'activité du notaire Hermauôs (cf. note précédente). Éd. : VI<sup>e</sup> s.
69. *BL* VIII 217.
70. L'éd. propose indifféremment l'une ou l'autre date, mais la seconde correspond mieux à la période d'activité de Pilatos qui n'est pour l'instant pas connu avant 547 (cf. ci-dessus, n. 65).
71. L'éd. propose 539 ou 554, mais cette première date est bien trop ancienne par rapport au premier document connu de la main de Pilatos (cf. ci-dessus, n. 65).
72. La date est en lacune, mais elle doit être très proche de celle du document qui le suit immédiatement, *P.Michael.* 42 B (30 décembre 566), dans lequel les déclarants sont identiques et ont le même *hypographeus*.
73. Main non reconnue par l'éd.
74. Non lu par l'éd.
75. Identifiée par Fl. Lemaire (travail inédit), à qui j'emprunte la distinction entre Kyros 1, 2 et 3 et la réattribution des textes à ces trois notaires (cf. n. 54). Kyros 3 est actuellement connu par huit textes allant de 563 (*P.Cair.SR* 3733(3), éd. FOURNET 2002) à 572 (*P.Michael.* 48).

76. Cf. note précédente.
77. Date proposée par Fl. Lemaire (travail inédit). L'éd. proposait le VI<sup>e</sup> s.
78. Non lu par l'éd. ; cf. *P.Köln* XI, p. 249.
79. L'éd. proposait le VI<sup>e</sup> s., mais l'identification du notaire permet de restreindre la datation à sa période d'activité (cf. ci-dessus, n. 67).
80. Je propose, sans certitude, de restituer ce nom à la fin de la l. 13.
81. D'après Fl. Lemaire (travail inédit).
82. *BL* VIII 211.
83. « The verso is in a small sloping cursive typical of the later 6th century » (éd.).
84. Éd. : VI<sup>e</sup> s. Étant donné la date du verso (cf. note suivante), je propose d'étendre au VII<sup>e</sup> s. la datation de ce texte.
85. Éd. : VI<sup>e</sup> s. Mais le texte est rédigé par Andreas dont le seul papyrus sûrement datable (*SB* XVIII 13320) date d'Héraclius (613-641).
86. Date proposée d'après ce qu'on sait de la période d'activité du notaire Kyros 3 (cf. n. 75). Éd. : VI<sup>e</sup> s.
87. L'éd. n'identifie pas le propriétaire.
88. Éd. : VI<sup>e</sup> s.
89. Date proposée d'après ce qu'on sait de la période d'activité du notaire Kyros 3, dont Fl. Lemaire a identifié ici la main dans un travail inédit (cf. ci-dessus, n. 75). Éd. : VI<sup>e</sup> s.
90. Éd. : VI<sup>e</sup> s.
91. Éd. : « ca. 514-547 (most likely before 538) ». Mais le notaire Ouiktôr n'est pas attesté après 535 (*P.Cair.Masp.* I 67091 + *P.Flor.* III 287).
92. *BL* VIII 501.
93. Je propose cette date d'après ce qu'on sait de la période d'activité du notaire Andreas (cf. ci-dessus, n. 55). Éd. : VI<sup>e</sup> s.
94. La main n'a pas été reconnue par l'éd.
95. Les fragments A et B du *P.Vat.Aphrod.* 3, édités ensemble, appartiennent en réalité à deux contrats de location différents comme le montrent les différences d'écriture du *sôma*. Le fr. C ainsi qu'un fr. non numéroté à gauche du fr. A vont avec le fr. A, et le fr. D (donnant les restes de la complétion notariale d'Hermauôs) se raccorde au fr. B (cf. les images dans la *Bipab*, [www.misha.fr/papyrus\\_bipab/](http://www.misha.fr/papyrus_bipab/) sous *P.Vat.Aphrod.* 3).
96. Cf. note précédente.
97. Datation correspondant à la période d'activité du notaire Hermauôs (cf. ci-dessus, n. 67). Éd. : VI<sup>e</sup> s.
98. Je lis, l. 15, Ἀῤρηλία Τσῦρος Φοιβάμμων à la place de Τιρηνατ υἱὸς Φοιβάμμων. Ce nom revient à la l. 30 : Τσῦρου (au lieu de Τσυρα).
99. Éd. : VI<sup>e</sup> s. La carrière du notaire Philotheos est attestée pour l'extrême fin du VI<sup>e</sup> et le tout début du VII<sup>e</sup> s. (DIETHART & WORP 1986, p. 31).
100. Je lis le nom de Thekla à la l. 10 (Θέκλας au lieu de Θακλοῦς) – on doit aussi le restituer à la fin de la l. 20 – et celui de Paulos à la l. 18 (Παῦλος Ἀπολλῶ[τος au lieu de Πτολλ[]).
101. *BL* VIII 502.
102. L'éd. propose de dater ce texte avant 546/547 (date de la mort d'Apollôs père de Dioscore [RUFFINI 2011, s.n. Apollon 2] qui fait partie des témoins). On doit aussi prendre en compte la fourchette haute de la période d'activité du notaire Abraam (cf. ci-dessus, n. 49).
103. *BL* VIII 502.
104. D'après la paléographie. Éd. : VI<sup>e</sup> s.
105. La datation proposée par l'éd. repose sur l'identification du rédacteur du texte avec le notaire Abraam bien attesté dans les documents d'Aphrodité, entre 524 et 545 (cf. *P.Köln* X, p. 184-185). Mais l'écriture du présent document est celle d'un autre Abraam (oublier donc *BL* VIII 502).
106. Éd. : « riconoscimento di debito ».
107. Rééd. FOURNET 2008b, p. 54-58.

108. On reconnaît dans *P.Vat.Aphrod.* 14 l'écriture du notaire Ouiktôr (DIETHART & WÖRPF 1986, p. 29-30, n° 15.1 à distinguer du n° 15.2). Il est donc vraisemblable qu'il faille raccorder à ce fragment la complétion de ce même notaire conservée par *P.Vat.Aphrod.* 19 C. La date du *P.Vat.Aphrod.* 14 (524) rentre bien dans la fourchette chronologique de ce notaire (entre 506 [*P.Cair.Masp.* I 67100] et 535 [*P.Cair.Masp.* III 67297 + *P.Flor.* III 287]). — L. 3, à la place de Παῦλος διά[κονος, lire ἸΑ]πολλῶς Διο[σκόρου.

109. Peut-être Phoibammôn f. Triadelphos. Dans ce cas, ce serait le plus ancien texte daté témoignant de l'activité de Phoibammôn, pour l'instant connue à partir de 526 (*P.Michael.* 43).

110. Contrairement à ce que dit l'éditeur, le genre de ce document est clairement un reçu fiscal eu égard aux parallèles aphroditéens. La mention οἱ ἐνδοξότατοι πάγαργοι est suivie de leurs noms (comme en *SB XVI* 12370, 559) : faut-il reconnaître dans le πατρ[ qui suit le nom de Patrikia, dont on sait qu'elle fut pagarque en 553 (*P.Lond.* V 1660) en même temps que Ioulianos (c'est peut-être le nom qui suivait) ?

111. J'ai proposé de voir dans ces fragments les restes d'un seul et même document qui appartiendraient au même texte que *P.Köln* X 421. Je les ai d'ailleurs édités dans l'annexe 2 de l'édition de ce testament. Contrairement aux fragments édités ou décrits par l'éditeur (qui reçoivent une lettre majuscule : par exemple, *P.Vat.Aphrod.* 20 A), je donne — ici comme ailleurs dans ce tableau — aux fragments inédits une lettre en minuscule (correspondant à la position du fragment sous le verre ; cf. image dans la *Btpab*, <[www.misha.fr/papyrus\\_bipab/](http://www.misha.fr/papyrus_bipab/)>). À noter seulement que mon *P.Vat.Aphrod.* 20, fr. f a été partiellement édité par le premier éditeur comme fr. B.

112. Cf. ci-dessus, note 49.

113. Je reconnais dans l'écriture de *P.Vat.Aphrod.* 18 B la main du notaire Andreas. Il s'ensuit (1) que la date de ce texte doit être postérieure à celle donnée par l'édition (cf. ci-dessus, n. 55) et (2) que *P.Vat.Aphrod.* 19 A, donnant la complétion d'Andreas, a de fortes chances d'appartenir au même document ; les autres actes de la main d'Andreas (cf. la liste dans *P.Köln* XIV 592 intr.) sont en effet pourvus de leur complétion — dans *P.Vat.Aphrod.* 2 + *P.Köln* II 104, elle est quasiment effacée et, dans *P.Michael.* 52 (+ *P.Köln* inv. 1451), si le fragment qui la contenait encore dans les années 1950 a actuellement disparu, l'édition de Crawford montre qu'il ne peut s'agir du *P.Vat.Aphrod.* 19 A étant donné qu'elle se lisait alors [δι'] ἐμοῦ Ἀν[δ]ρέας σὺν Θ[εοῦ] ταβελλ(ίωνος) alors que *P.Vat.Aphrod.* 19 A donne clairement Ϡ Δι' ἐμοῦ Ἀνδρέας.

114. Cf. ci-dessus, note 49.

115. Il faut lire la complétion notariale ainsi : Ϡ Ἐγράφη δι' ἐμοῦ Ἀβρααμίου suivi de la séquence habituelle chez le notaire Abraam (interprétée soit Ἀπολλ(ι) + fioritures par DIETHART & WÖRPF 1986, p. 24-25, soit ἀπὸ (τῆς αὐτῆς κόμης) par Fl. Lemaire dans un travail inédit). La date proposée se déduit de l'identification de ce notaire.

116. Je propose ce *terminus ante quem* puisqu'il est question du père de Dioscore mort en 546/547 (RUFFINI 2011, s. n. Apollon 2). Mais il n'est pas certain qu'il ait été toujours en vie lors de la rédaction de ce document.

117. Il semble qu'il faille considérer le fr. o du verre 24 (d'où sont tirés les *P.Vat.Aphrod.* 20 A-C) comme faisant partie du même document : l'écriture semble identique à celle de *P.Vat.Aphrod.* 20 C, 3-4. Il porte le texte suivant : Σενοῦθης Μακαρίο[u - - - ὡς πρόκ]([ειται]) Ϡ.

118. Éd. FÖRSTER & MITTHOF 2004.

119. BAGNALL & WÖRPF 2004, p. 252, proposent 625/626 ou 655/656.

120. Le texte signale qu'il s'agit d'un autre Khristophoros que le père du vendeur (l. 27).

121. En cours d'édition. Les l. 22-35 sont reproduites et éditées par MACCOULL 1997, p. 355-357 (avec une datation erronée).

122. BAGNALL & WÖRPF 2004, p. 251-252, proposent 624/625 ou 655/656. Mais *P.Vat.Copt.* 2+3 est antérieur à *SB.Kopt.* III 1369 : Thaumastê se présente dans le premier comme femme de Iakôb alors qu'elle est dite veuve de Iakôb et de Kônstantinos dans le second. Si *SB.Kopt.* III 1369 date bien de 646/647, *P.Vat.Copt.* 2+3 ne peut être de 655/656. Notons que l'écriture ne favorise pas

une date trop au-delà de la moitié du VII<sup>e</sup> s. On aurait donc comme dates possibles 625/626 ou, comme me le suggère Esther Garel, 640/641.

123. En cours d'édition.

124. Éd. FÖRSTER 2012 [2015]. Les l. 12-19 sont reproduites et éditées par MACCOULL 1997, p. 352-355 (avec une datation erronée).

125. BAGNALL & WORP 2004, p. 251-252 ; l'édition propose « 655/656 ? ».

126. L'écriture de cet Apa Biktôr est la même que celle du Biktôr de *P.Vat.Copt.* 1. Faut-il tirer argument de ce qu'il n'est Apa que dans *P.Vat.Copt.* 5 pour dater ce dernier postérieurement au *P.Vat.Copt.* 1 ?

127. L'écriture de la complétion n'est pas identique à celle du *P.Mich.* XIII 663. On a donc affaire à deux Theodosios différents, à moins que le même notaire ait adopté deux styles d'écriture différents.

128. Je restreins la fourchette de l'édition (613-641 ; cf. le serment à Heraclius et son fils aux l. 15-17) dans la mesure où cet acte est antérieur à *P.Vat.Copt.* 2+3 (vraisemblablement rédigé en 624/625). Cf. la discussion dans l'introduction à *P.Köln* XIV 592.

129. D'après la paléographie. Éd. : VI/VII<sup>e</sup> s.

130. D'après la paléographie. L'éd. omet de donner une datation.

131. L. 2, lire Κωνσταντίνου et non Κωνσταντίνου.

132. BAGNALL & WORP 2004, p. 252 proposent 647/648, en se trompant d'un an (le texte parle de la 5<sup>e</sup> indiction et non de la 6<sup>e</sup>). L'erreur est corrigée dans FÖRSTER & MITTHOF 2004, p. 224.

#### RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

[En dehors des papyrus cités selon les abréviations de la *Checklist of Editions of Greek, Latin, Demotic, and Coptic Papyri, Ostraca, and Tablets* <papyri.info/docs/checklist>]

ALCOCK A. & SIJPESTEIJN P. J. 2000, « Early 7th Cent. Contract From Aphrodito (P.Mich. Inv. 6898) », *Enchoria* 26, p. 1-19.

BAGNALL R.S. & WORP K. A. 2004, « Dating the Coptic legal documents from Aphrodite », *ZPE* 148, p. 247-252.

BIERBRIER M. L. 2012, *Who was who in Egyptology*, 4<sup>e</sup> éd., Londres.

CLACKSON S. J. 1994, « The Michaelides Manuscript Collection », *ZPE* 100, p. 223-226.

DARIS S. 1996, « Due note a papiri Palau-Ribes », *Emerita* 64, p. 289-294.

DIETHART J.M. & WORP K.A. 1986, *Notarsunterschriften im byzantinischen Ägypten (MPER NS XVI)*, Vienne.

FÖRSTER H., 2012/2013, « Neuedition von P.Mich. 6898 (SB Kopt. III 1369) », *Enchoria* 33, p. 1-63.

FÖRSTER H. 2012 [2015], « Edition von P.Vat.Copt. Doresse 5. Verkauf von Grundbesitz durch Taham an Kolluthos und Markos », *Aegyptus* 92, p. 55-74.

FÖRSTER H., FOURNET J.-L. & RICHTER T. S. 2012, « Une *mishôsis* copte d'Aphrodité (P.Lond. inv. 2849) : le plus ancien acte notarié copte ? », *APF* 58/2, p. 344-359.

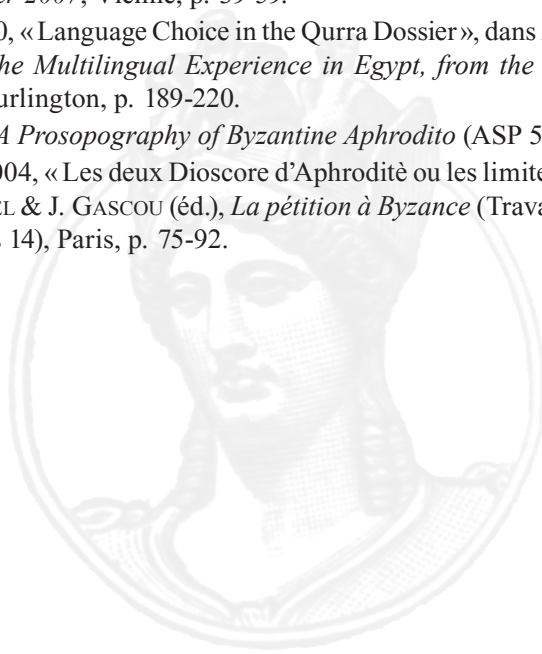
FÖRSTER H. & MITTHOF F. 2004, « Ein koptischer Kaufvertrag über Anteile an einem Wagen. Edition von P.Vat. Copt. Doresse 1 », *Aegyptus* 84, p. 217-242.

FOURNET J.-L. 1992, « Appendice sur le nom d'Ἀφροδίτης κόμη », *REG* 105, p. 235-236.

- FOURNET J.-L. 2000, « Le système des intermédiaires dans les reçus fiscaux byzantins et ses implications chronologiques sur le dossier de Dioscore d'Aphrodité », *APF* 46, p. 233-247.
- FOURNET J.-L. 2002, « Un document inédit des archives de Dioscore d'Aphrodité au Musée Égyptien », dans M. ELDMATY & M. TRAD (éd.), *Egyptian Museum Collections around the World. Studies for the Centennial of the Egyptian Museum, Cairo*, Le Caire, I, p. 397-407.
- FOURNET J.-L. 2008a, « Archive ou archives de Dioscore? Les dernières années des 'archives de Dioscore' », dans J.-L. FOURNET avec la collaboration de C. MAGDELAINE (éd.), *Les archives de Dioscore d'Aphrodité cent ans après leur découverte : Histoire et culture dans l'Égypte byzantine*, Paris, p. 17-30.
- FOURNET J.-L. 2008b, « Quittances de loyer du *topos* d'apa Michel d'Antaiopolis », *BASP* 45, p. 45-58.
- FOURNET J.-L. 2009, « The Multilingual Environment of Late Antique Egypt : Greek, Latin, Coptic, and Persian Documentation », dans R. S. Bagnall (éd.), *Oxford Handbook of Papyrology*, Oxford, p. 418-451.
- FOURNET J.-L. 2010, « Sur les premiers documents juridiques coptes », dans A. BOUD'HORS & C. LOUIS (éd.), *Études coptes XI. Troisième journée d'étude (Marseille, 7-9 juin 2007) (CBC 17)*, Paris, p. 125-137.
- GAGOS T. & VAN MINNEN P. 1994, *Settling a Dispute. Toward a Legal Anthropology of Late Antique Egypt*, Michigan.
- GASCOU J. 1977, compte rendu de *P.Mich. XIII*, *ChronEg* 52, p. 360-368
- KEENAN J. G. 1980, « Aurelius Phoibammon, Son of Triadelphus : a Byzantine Egyptian Land Entrepreneur », *BASP* 17, p. 145-154.
- MACCOULL L. S. B. 1981, « The Coptic Archive of Dioscorus of Aphrodito », *ChronEg* 56, p. 185-193 (= MACCOULL 1993, n° I).
- MACCOULL L. S. B. 1993, *Coptic Perspectives on Late Antiquity* (Variorum Collected Studies Series CS 398), Aldershot.
- MACCOULL L. S. B. 1995, « Further Notes on Interrelated Greek and Coptic Documents of the Sixth and Seventh Centuries », *ChronEg* 70, p. 341-353.
- MACCOULL L. S. B. 1997, « Dated and Datable Coptic Documentary Hands Before A.D. 700 », *Le Muséon* 110, p. 349-366 (= MACCOULL 2011, n° III)
- MACCOULL L. S. B. 2002, « P.Mich. Inv. 6898 Revisited : A Sixth-Century Coptic Contract from Aphrodito », *ZPE* 141, p. 199-203.
- MACCOULL L. S. B. 2007, « More on Documentary Coptic at Aphrodito », *ChronEg* 82, p. 381-389 (= MACCOULL 2011, n° V).
- MACCOULL L. S. B. 2011, *Documenting Christianity in Egypt, Sixth to Fourteenth Centuries* (Variorum Collected Studies Series CS 981), Farnham/Burlington.
- MARTHOT I. 2013, *Un village égyptien et sa campagne : étude de la microtoponymie du territoire d'Aphrodité (VI<sup>e</sup>-VIII<sup>e</sup> s.)*, thèse de l'EPHE, Paris.



- PAPINI L. 1990, « A Lease of Land from Aphroditopolis », dans W. GODLEWSKI (éd.), *Coptic Studies. Acts on the Third International Congress of Coptic Studies, Warsaw, 20–25 August 1984*, Varsovie, p. 299-302.
- RICHTER T. S. 2008, *Rechtssemantik und forensische Rhetorik. Untersuchungen zu Wortschatz, Stil und Grammatik der Sprache koptischer Rechtsurkunden*, 2<sup>e</sup> éd., Wiesbaden.
- RICHTER T. S. 2009, « Koptische Rechtsurkunden als Quellen der Rechtspraxis im byzantinischen und frühislamischen Ägypten », dans Chr. GASTGEBER, F. MITTHOF & B. PALME (éd.), *Quellen zur byzantinischen Rechtspraxis. Aspekte der Textüberlieferung, Paläographie und Diplomatik, Akten des Symposiums Wien, 5.–7. November 2007*, Vienne, p. 39-59.
- RICHTER T. S. 2010, « Language Choice in the Qurra Dossier », dans A. PAPACONSTANTINOU (éd.), *The Multilingual Experience in Egypt, from the Ptolemies to the 'Abbāsids*, Burlington, p. 189-220.
- RUFFINI G. 2011, *A Prosopography of Byzantine Aphrodito* (ASP 50), Durham.
- ZUCKERMAN C. 2004, « Les deux Dioscore d'Aphroditè ou les limites de la pétition », dans D. FEISSEL & J. GASCOU (éd.), *La pétition à Byzance* (Travaux et Mémoires, Monographies 14), Paris, p. 75-92.





# ÉTUDES COPTES XIV

---

## I. CHANTIERS ET QUESTIONS ARCHÉOLOGIQUES

Établissements chrétiens au Spéos Artémidos

Gertrud J.M. van Loon

Paul Durand II : ou les conditions réunies d'une archéologie copte

Cédric Meurice

Le site monastique de Baouît et son église principale :  
état des lieux à l'issue de la dernière campagne de fouilles

Gisèle Hadji-Minaglou

La redécouverte d'un monastère nubien :

premiers résultats des fouilles polonaises à Ghazali, Ouadi Abu Dom

Artur Obłuski et Grzegorz Ochała

Les fouilles de Jean Maspero à Baouît. Relecture de la documentation ancienne

Hélène Rochard

## II. RECHERCHES DE PAPYROLOGIE

À la découverte des papyrus coptes de la Sorbonne

María Jesús Albarrán Martínez et Anne Boud'hors

Sur les premiers documents juridiques coptes (2) : les archives de Phoibammôn et de Kollouthos

Jean-Luc Fournet

Une nouvelle rencontre avec le prêtre Marc

Chantal Heurtel

## III. APERÇUS DE LITTÉRATURE COPTE

Mouches de l'infection *versus* abeilles et miel des Écritures d'après Chénouté

*Ad Philosophum Gentilem (As I Sat on a Mountain)*

Sydney H. Aufrère et Nathalie Bosson

Lire Chénouté dans la région thébaine aux VII<sup>e</sup>-VIII<sup>e</sup> siècles

Esther Garel

La littérature copte à la première époque arabe (VII<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles)

Adel Sidarus

Épisodes séparés ou texte suivi : à propos de l'histoire du texte  
de la *Vie de saint Onuphre*

Anton Voytenko

## IV. OBJETS D'ART ET DE CULTE

*La Vie de saint Jean-Baptiste* par Yuhanna el-Armani ou la création d'un chef d'œuvre ottoman

Julien Auber de Lapierre

Cloches et clochettes dans l'Égypte chrétienne

Dominique Bénazeth et Alain Delattre

Les objets en os et ivoire d'Égypte romaine et byzantine au musée du Louvre :  
typologies, procédés de fabrication et techniques décoratives

Marie Delassus